

Visite Actuelle

Marketing & promotion des produits de santé

Le seul magazine des professionnels du marketing de la promotion des produits de santé

KIT MEDIA 2017



Médicament | Dispositif médical | Dermocosmétique



Depuis plus de 20 ans, un positionnement incontournable sur le secteur des professionnels de la santé

Chiffres clés 2016

- **Audience 8 700 exemplaires**
Abonnements et opérations spéciales
Diffusion promotionnelle
sur les rencontres et événements
organisés au sein de la profession
Diffusion Supplémentaire Qualifiée
(opérations spéciales)
- **Pagination 48 pages**
Dont **Cahier formation** 8 pages

Un peu d'histoire

Lancé en mai 1994 par Hubert Chatelut, **Visite Actuelle** est le **premier magazine périodique** traitant de la promotion du médicament et des produits de santé. Un lectorat fidèle se constitue rapidement et durablement autour des visiteurs médicaux, délégués pharmaceutiques, et de leur encadrement : cadres du marketing et des directions des ventes des plus grands laboratoires. **Visite Actuelle** est présent sur le web depuis 1999. Depuis janvier 2015, il est 100% digital.

Contenu éditorial

Aujourd'hui, **Visite Actuelle** est le **mensuel numérique multiplateforme** (ordinateur Mac/PC/Windows, tablettes iPad et Android, Smartphones) reconnu comme le **partenaire unique** des équipes **marketing et de promotion du médicament**.

Outil de travail, porte-parole de la profession et **vecteur de synergie** entre cadres de l'industrie, acteurs de terrain, experts et institutionnels, **Visite Actuelle** enrichit leur quotidien de toutes les informations indispensables à la pratique de leur métier.

Fervent militant d'un professionnalisme accru, **Visite Actuelle** est le garant de la transmission de valeurs et de culture professionnelle au sein des nombreux acteurs de la santé.

À chaque parution, **trois Rendez-vous phares** et le **bonus Cahier de formation** :

- **Visiteur acteur de santé** fait le point sur l'environnement, les perspectives et les enjeux de la profession.
- **Le monde de la santé** présente les toutes dernières actualités de santé publique, les travaux, recherches, également les innovations médicales, les nouveaux produits, les mouvements dans l'industrie...
- **Une vie un métier** est une rubrique dédiée au marketing, au management, aux outils thématiques. Elle dresse également le portrait d'un acteur du monde de santé...
- **Le cahier de formation** multithématique répond aux exigences de la Charte et aux besoins d'actualisation des connaissances des acteurs de la promotion des produits de santé, en matière de réglementation, de prévention, de diagnostic, de thématique... et un volet technico-pratique.



Au service des acteurs du marketing et de la promotion des produits de santé

Cible & lectorat

Visite Actuelle touche les professionnels* du marketing et de la promotion de l'ensemble des produits de santé : **médicament, dispositif médical, dermocosmétique...**

** Directeurs marketing et des ventes, directeurs de réseaux, visiteurs médicaux, délégués pharmaceutiques*

Rattaché aux laboratoires pharmaceutiques ou à des réseaux externalisés, ce **lectorat abonné** est constitué des **nombreuses équipes qualifiées, sédentaires et nomades**, en contact permanent avec les professionnels de santé : médecins en ville et à l'hôpital, pharmaciens, professions paramédicales... pour leur apporter **informations clés** et **conseils d'expert** sur les produits.

Qui sont les visiteurs et délégués médicaux ?

- L'accès à la profession réglementée et contrôlée de visiteur médical est aujourd'hui conditionné par un titre de niveau Licence.
- 72 % sont des femmes *
- 58,3 % sont âgés de 46 ans et plus *
- Âge moyen : 45,9 ans
- 10 ans d'exercice professionnel en moyenne

** Source : Leem, avril 2015.*

Calendrier rédactionnel - 1^{er} semestre 2017

N°	DATE FACIALE	GRAND DOSSIER	RÉSERVATION PUBLICITAIRE	REMISE DES ÉLÉMENTS	PARUTION
227	JANVIER	LA NOUVELLE CONVENTION	15/12/16	04/01/17	11/01/17
228	FÉVRIER	LE DIABÈTE	16/01/17	01/02/17	08/02/17
229	MARS	LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT	13/02/17	01/03/17	07/03/17
230	AVRIL	LA VISITE À L'HÔPITAL	14/03/17	25/03/17	04/04/17
231	MAI	LES PETITS & MOYENS LABOS	10/04/17	26/04/17	02/05/17
232	JUIN/JUILLET	POURQUOI/COMMENT DEVENIR DM	09/05/17	07/06/17	13/06/17
233	AOÛT/SEPT		16/08/17	30/08/17	05/09/17

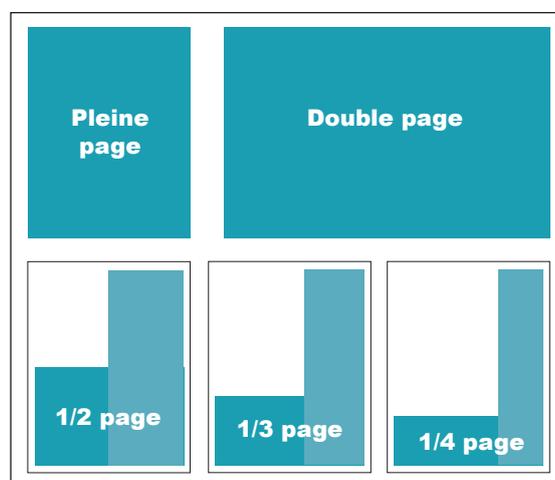


**Visite Actuelle : au coeur du médicament,
du dispositif médical, de la dermocosmétique**

Conditions tarifaires - BRUT HT

FORMAT EMPLACEMENT STANDARD QUADRI	TARIF BRUT H.T.
Pleine page	2 900 €
Double page	5 000 €
Demi-page	1 600 €
Tiers de page	1 300 €
Quart de page	900 €
Format emplacement préférentiel	Tarif brut H.T.
2 ^e de couverture	3 700 €
Face Édito ou Sommaire	3 500 €
Double d'ouverture	5 900 €
Recto de rigueur :	3 300 €
Dégressif volume annonceurs	Remise applicable sur le brut facturé
De 1 à 3 parutions	3%
De 4 à 6 parutions	6%
De 7 à 10 parutions	10%
Remise professionnelle	15%
Dégressif groupement d'achats	12%

Formats



Visite Actuelle

est un titre du **Groupe Profession Santé**
1 rue Augustine Variot
92245 Malakoff
+33 (0)1 73 28 12 70



Contacts

Angélique Hatchuel
Directrice commerciale
01 73 28 14 88
angelique.hatchuel@gpsante.fr

Muriel Fixot
Directrice de clientèle
01 73 28 15 36
muriel.fixot@gpsante.fr

Christine COUVRET
Chargée de clientèle
01 73 28 17 35
christine.couvret@gpsante.fr

Conditions Générales de Vente

Achat d'espace - Visite Actuelle

Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, sauf acceptation écrite et signée par S.E.S.C.. Les présentes conditions générales sont valables à compter du 1^{er} janvier 2017 et annulent et remplacent les versions antérieures. S.E.S.C. se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouvelles conditions générales ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification (le cachet de la poste faisant foi).

Article 2 : DÉFINITION DU SERVICE

S.E.S.C. édite un mensuel intitulé « Visite Actuelle », en version numérique ainsi qu'un site internet www.visite-actuelle.fr, ci-après dénommés « Visite Actuelle ». S.E.S.C. offre au client la possibilité d'insérer dans une ou plusieurs éditions du « Visite Actuelle », des annonces publicitaires pour ses propres produits et services. S.E.S.C. se réserve le droit de faire évoluer « Visite Actuelle ». Ces modifications pourront intervenir sans préavis de la part de S.E.S.C. et sans autre formalité que, le cas échéant, la mise à jour des présentes conditions générales.

Article 3 : COMMANDE

Toute commande sera réputée ferme après envoi à S.E.S.C. du bon de commande signé. Les commandes passées par tout autre moyen ne pourront être exécutées qu'après réception par S.E.S.C. du devis signé. En cas d'annulation d'une commande, le client devra régler à S.E.S.C. la moitié du montant total de la commande annulée. Aucune commande ne pourra être annulée dans les 8 jours précédents la parution du numéro dans lequel doivent paraître les insertions commandées.

Article 4 : RESPECT DES SPÉCIFICATIONS

Tous les contenus fournis par le client doivent être rigoureusement conformes à l'ensemble des spécifications techniques qui lui auront été transmises par S.E.S.C. Les pages partenaires publi-rédactionnelles réalisées par « Visite Actuelle » doivent obligatoirement porter la mention « publi-rédactionnel réalisé par Visite Actuelle pour l'annonceur ». Les pages partenaires rédactionnelles fournies par le partenaire doivent obligatoirement porter la mention « communiqué ». S.E.S.C. se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à sa ligne éditoriale, à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit du « Visite Actuelle » ou de S.E.S.C..

Article 5 : TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'envoi de la commande (le cachet de la poste faisant foi). S.E.S.C. se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouveaux tarifs ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification. Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur. Le client pourra bénéficier sur le tarif brut d'une remise de référence applicable à tous les annonceurs et, éventuellement, d'une ou de plusieurs autres remises en fonction des critères définis ci-dessous.

Article 6 : DÉGRESSIFS SUR LE VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE CLIENT

Cette remise est accordée en fonction du nombre d'inscriptions parues dans « Visite Actuelle » par un même client pendant l'année civile en cours.

Article 7 : DÉGRESSIFS LIÉS AU VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE MANDATAIRE

Cette remise est accordée si l'achat d'espace est effectué par un mandataire.

Article 8 : MODALITÉS DE PAIEMENT

S.E.S.C. facture les insertions à chaque fin de mois de leur parution. Le règlement se fait par traite ou par chèque au plus tard dans les 45 jours fin de mois suivant l'émission de la facture. Il ne sera pas accordé d'escompte pour paiement anticipé.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le client se verra alors appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture un intérêt de retard de 0,035 % du montant net HT de la commande par jour de retard, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire. En cas de retard de paiement, le client sera de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est égal à 40 € (et en tout état de cause toujours égale à la somme prévue par l'article L.441-6 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le client, S.E.S.C. se réserve, pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement comptant à la commande. Le paiement pourra être effectué soit par l'annonceur, soit par le mandataire. Dans ce dernier cas, le mandataire doit pouvoir justifier d'un mandat en bonne et due forme incluant expressément cette disposition. De plus, l'annonceur se porte garant du bon paiement des insertions par le mandataire. L'original de la facture sera toujours adressé à l'annonceur.

Article 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

S.E.S.C. est l'éditeur de « Visite Actuelle » et est titulaire des droits d'auteur afférents. S.E.S.C. est également titulaire des droits sur les marques et les logos S.E.S.C.. Toute exploitation de tout ou partie de « Visite Actuelle » doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de S.E.S.C..

Article 10 : RESPONSABILITÉ - GARANTIES

Le client est seul responsable des insertions parues sur son ordre dans « Visite Actuelle ». Il s'engage à ce que ses contenus soient conformes à toute disposition législative et réglementaire applicable, notamment en matière de publicité de médicament, publicité trompeuse, publicité comparative, concurrence déloyale et parasitaire, décence et dignité humaine, ordre public et bonnes mœurs, diffamation, droits de propriété intellectuelle et industrielle, droits de la personnalité, données personnelles et, plus généralement les droits des tiers. Le client garantit qu'il détient les droits et les autorisations nécessaires à la diffusion des insertions, et notamment des données personnelles, des marques, logos et autres éléments pouvant donner prise aux droits d'auteurs, aux droits des brevets, aux droits des dessins et modèles, etc. Le client garantit S.E.S.C. contre toute action ou revendication liées au non-respect des dispositions des présentes conditions générales. La responsabilité de S.E.S.C. ne saurait en aucun cas être recherchée en cas d'interruption, pour quelque raison que ce soit, de la parution du « Visite Actuelle », étant entendu que S.E.S.C. fera paraître, dans un prochain numéro, les insertions commandées mais non parues dans le numéro prévu. S.E.S.C. ne pourra être tenue pour responsable des préjudices directs éventuellement subis par le client pour toute parution sur son ordre ou tout retard de parution. S.E.S.C. ne pourra être tenue pour responsable des préjudices indirects, tels que notamment le manque à gagner, la perte de profit, de clientèle ou d'économies escomptées, etc., éventuellement subis par le client du fait de la parution, d'une erreur dans la parution, du retard de parution ou de la non-parution des insertions. En tout état de cause, la réparation par S.E.S.C. d'un préjudice ne pourra excéder le montant effectivement payé par le client au titre de la commande en cause.

Article 11 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de S.E.S.C. ou du client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel qu'inondation, incendie, grève, émeute, accident, panne d'électricité... La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prix restant dû à S.E.S.C. sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

Article 12 : LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales seuls seront compétents les tribunaux de Nanterre qui appliqueront la loi française.